



Directives concernant l'obtention de la licence d'Endurance de Swiss Equestrian

(Valable dès le 01.05.2020)

1. Directives générales

1.1 Exigences

La licence Endurance peut être demandée sur la base d'un brevet de cavalier·ère de Swiss Equestrian (Dressage, Combiné, Monter dans l'espace public, Chevaux d'allure, Western, d'or classique, Monte classique en extérieur) ou d'une licence de saut ou de dressage, ainsi que la preuve des 4 courses qualificatives, selon le Règlement d'Endurance Swiss Equestrian, au secrétariat de Swiss Equestrian à Berne.

1.2 Inscription

Les candidats·e·s qui s'intéressent à passer la licence Endurance s'annoncent au secrétariat de Swiss Equestrian et envoient les résultats de leurs qualifications. Le livre „Veterinärmedizinische Aspekte“ peut être commandé auprès de la Commission technique Endurance.

2. Examen théorique

2.1 Questions d'examen

Les questions sont tirées du livre „Veterinärmedizinische Aspekte“, du Règlement Général de Swiss Equestrian, du Règlement d'Endurance de Swiss Equestrian et du Règlement Vétérinaire de de Swiss Equestrian.

2.2 Test de théorie en ligne

Le test se fait sous my.swiss-equestrian.ch – E-Learning – Licence Endurance. La confirmation du test réussi doit être imprimée une fois le test terminé.

2.3 Taxe d'examen

La taxe du Test de théorie en ligne est de CHF 50.-.

2.4 Attribution de la licence

L'attribution de la licence est faite par le Secrétariat de Swiss Equestrian, après contrôle des résultats par la Discipline Endurance et réception de la confirmation du Test E-Learning réussi.